

Congés payés et maladie : adapter vos pratiques aux nouvelles dispositions de la loi du 22 avril 2024

Pour qui ?

- Directeurs et administrateurs de Groupements d'Employeurs
- Gestionnaire de paye d'un GE
- Responsables et gestionnaires RH des GE

Prérequis

Aucun

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques notamment des :

- Cas concrets
- Exercices

Evaluation et satisfaction

- Evaluation des acquis des compétences par un questionnaire au cours de la formation
- Evaluation de la satisfaction de la formation et du formateur par un questionnaire à l'issue de la formation
- Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de réalisation de formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Contacts

- Pédagogique | Céline Guignard
Marjorie Maillet
- Administratif | Céline GUIGNARD
- Référent handicap | Céline GUIGNARD

formation@crge.com

19 juin 2025 | 9 h 30 – 12 h 00

 Durée : 2h30  Distanciel

Adhérent : 150 €

Net de TVA par stagiaire

Non adhérent : 200 €

Net de TVA par stagiaire

Description

La réforme de la loi DADDUE du 22 avril 2024 introduit des changements majeurs dans les règles d'acquisition et de report des congés payés en cas d'arrêt maladie. Cette formation permet aux groupements d'employeurs de maîtriser ces nouvelles obligations et d'adapter efficacement leurs processus RH ainsi que la gestion des compteurs de congés payés.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

Être capable de :

- Maîtriser les impacts de la réforme sur le traitement des congés payés en paie
- Intégrer les nouvelles règles dans les calculs d'acquisition et de report
- Appliquer concrètement la réforme via un cas pratique de traitement en paie
- Optimiser le suivi des salariés en arrêt maladie

Programme

1 | Synthèse de la réforme

- Présentation rapide de la loi DADDUE du 22 avril 2024
- Changements clés sur l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt maladie
- Nouvelles règles de report et délais applicables
- Impacts sur la gestion RH et la paie

2 | Appliquer la réforme dans un GE

2.1 Vérification des périodes et acquisition des congés

- Identifier les absences impactant l'acquisition des congés
- Calculer le nombre de jours de congés acquis pendant l'arrêt

2.2 Gestion du report des congés

- Vérifier les reports applicables selon la durée de l'arrêt
- Respecter les obligations d'information des salariés

2.3 Gestion en paie et régularisation

- Ajustement du compteur de congés payés et des provisions CP
- Calcul de l'indemnité de congés payés

2.4 Informations aux salariés et suivi

- Rédaction d'un courrier d'information sur les congés reportés
- Mise en place d'un suivi des absences et congés

